



L'APF UN MOUVEMENT NATIONAL

L'Association des Paralysés de France (APF) a été créée en 1933.

Reconnue d'utilité publique, l'APF est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille qui rassemble 23 600 adhérents, 30 000 usagers, 25 000 bénévoles et 15 000 salariés.

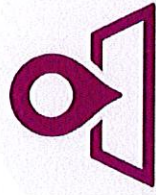
Dotée d'un projet unique d'intérêt général « Pour une société inclusive ! », l'APF agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

L'APF porte en elle des valeurs et pratiques démocratiques qui définissent ses orientations et actions. Dans sa charte qui s'inscrit dans la lignée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'APF affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion et la primauté de la personne : « L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient. En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence. »

L'APF milite pour la promotion des droits.

SIÈGE SOCIAL
17, bd Auguste Blanqui
75013 PARIS

www.apf.asso.fr



NOS SITES



**APF
France
handicap**

LE SIÈGE

55 rue Jean Jaurès
49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU

2 ANTENNES

Pôle santé social
Rue Phileas Fogg
49220 LE LION D'ANGERS

Pôle de santé
2 avenue des Erables
49125 TIERCE

<https://www.apf49.fr>

**SERVICE DE SOINS
INFIRMIERS À
DOMICILE
SSIAD**

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

02 41 96 91 27

Du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 14h à 18h

Vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 14h à 17h30



ars
Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire



PUBLIC CONCERNÉ

Le SSIAD intervient sur prescription médicale auprès :

- Des personnes âgées de **plus de 60 ans**, malades ou en perte d'autonomie
- Des personnes de **moins de 60 ans** en situation de handicap ou atteintes d'une maladie chronique

L'agrément pour 100 places



LIEU D'INTERVENTION



NOS MISSIONS

La mission première du SSIAD est de favoriser le maintien à domicile des personnes. Les interventions auprès des personnes ont pour objectifs :

- Prévenir la perte d'autonomie
- Éviter une hospitalisation
- Faciliter le retour à domicile
- Retarder une entrée dans un établissement

Pour cela le SSIAD organise et coordonne, à la demande de la famille, de l'hôpital, ou du médecin traitant sur prescription médicale des interventions adaptées à domicile pour :

- Des soins d'hygiène et de confort
- Des soins techniques infirmiers assurés par convention avec les libéraux et centres de soins



L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Infirmière coordinatrice
- Aide-soignant
- Psychologue

Complétée par une direction et un service administratif, financier et logistique commun



MODALITÉS D'INTERVENTIONS

Interventions à domicile en coupé Matin/Soir 7/7 selon l'évaluation de l'infirmière coordinatrice.

Le SSIAD à la demande du patient assure une coordination entre les différents partenaires